

ON S'ABONNE :
Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste.
PRIX DE L'ABONNEMENT :
 LOT, AVEYRON, CANTAL, CORRÈZE, DORDOGNE, LOT-ET-GARONNE, TARN-ET-GARONNE :
 Un an 16 fr.
 Six mois 9 fr.
 Trois mois 5 fr.
 AUTRES DÉPARTEMENTS :
 Un an, 20 fr. ; Six mois, 11 fr.
 L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

PRIX DES INSERTIONS
ANNONCES,
 25 centimes la ligne
RÉCLAMES,
 50 centimes la ligne
 Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors, au bureau du Journal, rue de la Mairie, 6, et se paient d'avance.
 — Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés.
 Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DAT	JOURS	FÊTE.	FOIRES.	LUNAISONS.
23	Jeu.	T. S. R. J. de N	Sept.	☉ P. L. le 7, à 8 h. 34' du soir.
24	Vend.	s. Raphaël.		☽ D. Q. le 15, à 11 h. 31' du soir.
25	Samedi	s. Capuan.	St-Germain.	☉ N. L. le 23, à 7 h. 43' du mat.
				☽ P. Q. le 29 à 11 h. 53' du mat.

L'abonné pour un an au *Journal du Lot* a droit à une insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames. Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames. Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAFITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le *Journal du Lot*.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DERN. LEVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURS.	DISTRIBUTION.
7 h. 30' du matin.	Paris, Bordeaux, Toulouse et le midi	6 h. 30 m. du s.
7 heures du soir.	Brives (Gourdon), Montauban, Caussade, Toulouse, Castelnau-Montrastier.	7 h. du m.
10 heures du soir.	Figeac (Labenque, l'Aveyron), Fumel, Castelfranc, Puy-l'Évêque, Cazals, St-Géry.	7 h. du m.
		6 h. 30 m. du s.

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, 18 Octobre 1862.

BULLETIN

Le *Moniteur* annonce que M. Drouyn de Lhuys est nommé ministre des affaires étrangères, en remplacement de M. Thouvenel, démissionnaire.

Le *Moniteur* porte les nominations aux grands commandements militaires suivants :

Lyon, maréchal Canrobert ; — Nancy, maréchal duc de Magenta.

Les journaux anglais désapprouvent les derniers actes politiques du ministère prussien. Voici comment s'exprime le *Morning-Post* :

« Il est bien clair, dit ce journal, que le gouvernement prussien ne gagne rien à vouloir mettre de son côté la chambre des pairs pour faire contrepoids à la chambre des représentants. Dans tout état constitutionnel, la fixation du budget doit toujours être une prérogative du peuple. Avec Frédéric-Guillaume IV, avant qu'il eût établi la constitution, il y avait sans cesse querelle entre les absolutistes et les libéraux pour savoir si la couronne devait garder ou concéder le droit de régler les finances du pays. Mais le roi Guillaume a trouvé la question tranchée ; quand il a pris la couronne, la constitution existait, et il ne voudrait pas restreindre, sinon abolir, la constitution qui a été la condition mise à son avènement. »

Voici les passages du discours royal, à Berlin, à l'occasion de la clôture de la session du parlement, qui permettent de juger des dispositions et des sentiments de la couronne :

« Le gouvernement de S. M. se rend pleinement compte de la responsabilité qui résulte pour lui d'une situation regrettable ; mais il se rappelle en même temps les obligations qui lui sont imposées vis-à-vis du pays et y trouve l'autorisation de faire, jusqu'à ce que le budget soit fixé légalement, les dépenses nécessaires au maintien des institutions politiques existantes et à la prospérité du pays, car il a la ferme confiance qu'en son temps, les dépenses seront approuvées subsidiairement par les Chambres. »
 Le gouvernement de S. M. le Roi est pénétré

» de la conviction qu'un développement prospère de nos institutions constitutionnelles n'est possible qu'à condition que chacun des pouvoirs législatifs exerce ses attributions avec la modération commandée par le respect des droits des autres pouvoirs et la nécessité constitutionnelle du libre accord du roi avec chacune des deux Chambres.

» Le gouvernement de S. M. ne doute pas que, dirigé par l'expérience, le développement de notre vie constitutionnelle ne fasse des progrès dans cette voie, et que sur la base du dévouement commun pour la puissance et la dignité de la couronne, et pour la prospérité de la patrie, les oppositions qui sont actuellement en présence, ne finissent par se comprendre. »

La majorité de la chambre des députés va, dit-on, adresser un manifeste aux électeurs. — Berlin est tranquille.

Le *Constitutionnel* dit qu'on a saisi à Palerme les bulletins qui prêchaient l'incendie et l'assassinat. Devant de telles menaces et de tels dangers l'état de siège sera maintenu. Le salut de la Sicile l'exige. A Naples, il ne reste que des débris de la trop fameuse secte des camorristes ; aussi les crimes ont-ils diminué dans une proportion sensible. — Tous les prisonniers garibaldiens sont, à cette heure, en liberté et en route pour les localités auxquelles ils appartiennent. Après tant de consultations d'un si grand nombre de médecins et chirurgiens, on ne sait pas encore si la halle qui a frappé Garibaldi est ou non logée dans le pied du blessé. Ajoutons que, d'après une dépêche, l'ex-dictateur paraît souffrir de douleurs rhumatismales plus que de sa blessure.

Contrairement aux bruits qui ont couru sur l'indifférence avec laquelle Garibaldi aurait reçu la notification de l'amnistie, il est aujourd'hui constaté que cette nouvelle a produit une vive satisfaction au blessé d'Aspromonte. Les personnes qui l'ont approché ces jours derniers déclarent absolument son départ pour l'Amérique.

Un ukase impérial, publié à St.-Petersbourg, 14 octobre, promulgue les principes fondamentaux de la nouvelle organisation judiciaire. La justice et l'administration sont complètement séparées. L'ukase établit les juridictions suivantes :

— Soyez tranquille, madame, personne ne vous soupçonnera ; je me charge de tout. »

Et Gabet quitta Mme d'Avigny, bien résolu à ne rien négliger pour nuire à la réputation d'une amie de la vicomtesse d'Orange et pour préparer des chagrins au comte de Rochebrune, qui, lui aussi, avait reconnu du premier coup d'œil la bassesse de cet homme et avait toujours évité tout contact avec lui.

Le hasard ne le servit que trop bien. Mme Norbert ne sortait jamais que pour aller à l'église ou pour faire, les soirs d'été, une promenade avec sa fille. Gabet, qui s'était mis à épier toutes les démarches d'Alice, la rencontra un dimanche matin se rendant à la messe avec sa mère. Il reconnut aussitôt celle-ci et courut, triomphant, faire part de sa découverte à Mme d'Avigny.

« Quoi ! s'écria-t-elle, avec une joie méchante, c'est la femme et la fille de Norbert, de ce caissier infidèle que mon mari aime toujours malgré sa faute ?... Ah ! mon cher Gabet, nous tenons le moyen de perdre dans l'esprit du comte cette petite ambitieuse ! »

— Je réponds de le dégoûter d'elle à tout jamais. Songez donc, madame, la fille d'un voleur !

— Quelle audace à elle de s'introduire dans des maisons honorables, comme chez la baronne de Milna, par exemple ! Non-seulement elle y donne des leçons, mais on l'invite déjà aux soirées ; et M^{lles} Louise et Adèle la traitent en égale ! Ah ! combien je me félicite de ne l'avoir jamais reçue chez moi !

— Bientôt, madame, elle ne le sera plus nulle part. Quand j'aurai rendu publique l'histoire de son père...

Justice de paix, assemblée de paix, tribunal d'arrondissement. Le sénat de St.-Petersbourg forme la cour de cassation. L'ukase ordonne, en outre, la création de Chambres des avocats. Les tribunaux d'arrondissement auront des jurés pris dans toutes les classes. La commission du conseil de l'empire est chargée d'élaborer aussi un règlement pour le notariat.

Quand la presse britannique tout entière s'occupe exclusivement des meetings, le *Morning-Herald*, seul, fait diversion pour envisager la situation de la France. Voici le tableau qu'il en fait :

« Nul doute qu'au total la situation de la France ne soit aujourd'hui prospère. Les causes de perturbation dues à la guerre d'Amérique n'ont pas porté à son commerce et à son industrie d'aussi rudes atteintes qu'aux nôtres. La moisson promet d'être au-dessus de la moyenne. L'année a été relativement une année de paix. La guerre du Mexique n'a pas été jusqu'ici trop onéreuse. Peut-être n'en résultera-t-il aucune perte, quoique M. Fould l'envisage à regret, comme devant probablement diminuer son excédant et nécessiter la dépense supplémentaire prévue pour cette expédition dans le cours de l'année prochaine. Le commerce français fait certainement d'immenses progrès, et les récents traités conclus par l'Empereur ne sont pas non plus la seule preuve de ce fait. Un ardent esprit d'émulation et de rivalité s'est éveillé vis-à-vis de l'Angleterre et des autres pays ; jusqu'à présent il a été sans contredit à l'avantage de nos voisins les Français, et il leur a valu la prééminence. L'agriculture, en France, s'améliore évidemment, et cela sans gêner en rien les habitudes nationales des paysans. Ce sont, à la vérité, de petits fermiers, et leurs plus grands laboureurs ainsi que leur intérêt personnel sont en jeu. Nous fermerions vainement les yeux sur l'étonnant et graduel accroissement de la marine marchande de France. Elle commence aujourd'hui à se faire voir, sentir et reconnaître dans les divers ports du monde où, il n'y a que peu d'années encore, elle était inconnue ou semblait presque une chose extraordinaire. Nous ne dirons rien du progrès de ses manufactures, car il s'est révélé depuis bien des

» années, et, à cette époque de progrès français, » ce n'est point une nouveauté. »

On s'attend à une bataille du côté du Kentucky. Un engagement est également imminent sur le bord méridional du Potomac, entre l'armée de Mac-Clellan et celle des confédérés. La proclamation de M. Lincoln, relative à l'affranchissement des esclaves, a produit une excitation extraordinaire dans le congrès confédéré. On y a proposé d'arborer un drapeau noir. — A Bardstown, près de Louisville, un combat ne peut être évité entre Bruell et les confédérés.

A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Paris, 16 octobre, 6 h. 3 m. du soir.

Le journal la *France* assure que M. de Latour-d'Auvergne est nommé ambassadeur à Rome, en remplacement de M. de Lavalette.

Le même journal dit que M. Benedetti est attendu à Paris ; il quitterait Turin pour un autre poste.

Turin, 13 octobre.

Plusieurs journaux annoncent que le roi a signé un décret par lequel la peine de mort prononcée, par les tribunaux militaires contre les déserteurs de l'armée dans les derniers troubles de l'Italie méridionale, a été commuée en prison perpétuelle. Le *Movimento* de Gènes donne des détails très rassurants sur l'état de santé de Garibaldi.

Athènes, 14 octobre.

Le roi et la reine sont partis à bord de la frégate *Amélie*, pour une tournée en Péloponèse et dans les provinces occidentales de la Grèce.

Londres, 16 octobre.

Les meetings garibaldiens continuent dans plusieurs villes d'Angleterre.

Des troubles graves ont eu lieu à Birkenhead, par suite d'une réunion dont les membres voulaient manifester leurs sympathies pour Garibaldi. Les autorités avaient pris toutes les précautions voulues en entourant la maison, où se tenait la réunion, d'une force imposante d'agents de police et de soldats. Ces mesures n'ont pas empêché les Irlandais, armés de bâtons et de couteaux, d'attaquer les Garibaldiens. On dit que pour détourner l'attention de la police, les Irlandais avaient allumé de grands feux dans les cheminées de leurs maisons afin de remplir les rues de fumée et de faire craindre ainsi un incendie général. Un grand nombre de personnes ont été grièvement blessées. Les Irlandais auraient saccagé plusieurs boutiques et jeté les marchandises dans la rue. Les troubles continuent. Les magistrats délibèrent s'il faut autoriser l'intervention de la force militaire.

SITUATION DU TRAVAIL A PARIS.

Ainsi que le disait M. le président Troplong, dans l'éloquent discours que nous avons dernièrement reproduit : « Quand l'Amé-

Le cœur déchiré, mais forte du sentiment qu'elle accomplissait un devoir, elle dissimulait ses souffrances pour ne pas accroître celles de Mme Norbert. Mais cette tendre mère devinait ses larmes pénibles et partageait toutes ses tortures. Alice avait beau affecter d'être gaie, on sentait des larmes sous son sourire, et la pâleur de ses joues démentait l'air calme et insouciant qu'elle s'efforçait de prendre.

Cependant ses combats n'étaient point sans fruit, et son courage portait en lui-même sa récompense. A force de chercher des distractions dans le travail et dans ses soins pressés pour sa mère, elle parvenait souvent à éloigner des pensées douloureuses qui la préoccupaient. En était-elle obsédée en dépit de ses efforts, elle s'essayait à son piano, épanchait en sons plaintifs la tristesse de son âme, et cette tristesse s'adoucisait bientôt grâce à l'influence magique de l'art qu'elle aimait tant.

Et quand il lui arrivait de rencontrer Edmond, elle étonnait Eugénie par son empire sur elle-même. Une fois la première émotion surmontée, elle montrait une aisance, un naturel, une vivacité de conversation capables de tromper l'œil le plus clairvoyant.

Néanmoins, ce qu'il y avait alors d'un peu fébrile dans sa galté inspirait des doutes au comte sur l'indifférence qu'elle feignait. L'observant à la dérobée dans les moments où elle s'en doutait le moins, il surprenait parfois dans ses yeux une expression qui lui rendait de l'espoir. Mais en vain interrogeait-il la vicomtesse sur les sentiments de son amie, il n'obtenait jamais que des réponses évasives.

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
 du 18 octobre 1862.

ALICE

NOUVELLE

CHAPITRE V.

(Suite.)

— Oui, madame, répondit-il, les yeux étincelants d'une joie maligne ; j'ai compris, et soyez certaine que je n'épargnerai rien pour découvrir le plus tôt possible quels sont les antécédents de ces inconnus.

— Quand on se cache comme Mme Dumont, c'est qu'on a lieu de craindre les regards des honnêtes gens.

— Aussi ferons-nous une œuvre charitable en éclairant ce pauvre comte avant qu'il soit trop tard.

— Hâtez-vous donc, mon cher monsieur Gabet, et surtout de la prudence.

(*) La reproduction est interdite.

rique se déchire, quand l'Europe s'inquiète et gronde, la France se sent tranquille. C'est qu'après tant de renversements elle voit un trône qui se fonde, c'est que l'Empereur veille et que le temps travaille avec lui à la consolidation de l'œuvre nationale.

Cette tranquillité du pays, cette confiance dans le souverain et dans la sagesse de son gouvernement, se traduisent, à Paris, par des faits que nous allons brièvement exposer.

Les grands ateliers de construction de machines et de véhicules occupent un grand nombre d'ouvriers. Plusieurs de ces établissements augmentent leur personnel, il en est qui ajoutent encore de nouvelles constructions à leurs vastes ateliers. Une grande activité règne notamment dans la fabrication des wagons pour les chemins de fer français et étrangers.

Il en est de même dans l'industrie des métaux ouvrés. Certains établissements ont de fortes commandes pour de grands travaux publics, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, en chaudronnerie, fonderie, plomberie, charpentes en fer, etc. Ceux qui fabriquent les meubles en fer, les coffres-forts, les compteurs à gaz, les canons de fusils, etc., sont en général fort occupés.

L'industrie artistique des bronzes est en bonne voie de se relever, et celle des orgues et pianos marche toujours bien.

La fabrication des papiers peints se prépare à opérer activement, et beaucoup d'ouvriers nouveaux sont déjà embauchés, bien que, comme de coutume, la campagne ne doive s'ouvrir que le mois prochain.

Dans l'horlogerie, certaines spécialités ont de très fortes commandes, et déjà expédient beaucoup.

L'industrie qui s'occupe du traitement du caoutchouc est prospère. On cite un de ses grands établissements, qui, pour satisfaire sa clientèle, doit travailler la nuit.

Les cuirs, c'est-à-dire la corroierie, la mégisserie, la tannerie, occupent bon nombre d'ouvriers.

L'ébénisterie, en général, ainsi que la fabrication des chaises, fauteuils, etc., sont dans une situation des plus satisfaisantes. Les commandes abondent, et on a dû augmenter le nombre des ouvriers et les heures de travail. On cite des expéditions importantes faites pour l'Amérique.

L'industrie des articles de Paris est active dans presque toutes ses parties. Nous pouvons citer notamment la fabrication des boutons, de la bimbelerie, de la fausse bijouterie, du cartonage, des fleurs artificielles, de la ferblanterie, de la lampisterie, de la passementerie, de la parfumerie, etc., etc. Enfin, les teinturiers et apprêteurs sont fort occupés.

Il y a amélioration dans la chapellerie; la fabrication des chocolats est assez satisfaisante, et l'industrie des conserves alimentaires déploie une grande activité.

Les travaux du bâtiment occupent beaucoup d'ouvriers, et pour ceux que l'on prépare pour la campagne prochaine, on manque déjà de terrassiers.

Pour l'achèvement des travaux en cours d'exécution, les marbriers ne sont plus assez nombreux; il en est à peu près de même des ouvriers fondeurs et metteurs en œuvre des objets en cuivre.

A en juger par l'encombrement de voitures de marchandises qui existent dans les quartiers où se fait le commerce en gros, on peut présumer qu'il y avait jusqu'ici manque d'approvisionnements, et les réexpéditions nombreuses qui se font pour la France et l'étranger, prouvent que la pénurie de marchandises

n'existe pas seulement à Paris. Une grande activité existe notamment dans le commerce des articles d'hiver.

La vente en détail a pris une assez grande activité. Les articles dits de demi-saison s'élèvent promptement des magasins de nouveautés, des maisons de confection; il en est de même de la soierie, de la lingerie, des dentelles, des rubans, des objets de mode. La bonneterie, la ganterie, la parfumerie, la bimbelerie s'écoulent activement. Il en est ainsi pour la librairie, la papeterie, les gravures et pour bon nombre d'objets d'art.

L'approche de la saison rigoureuse imprime une assez grande activité à la vente des appareils de chauffage et au transport des combustibles.

Le commerce des bois de charpente est fort actif, et les bois blancs pour la fabrication des meubles et des articles de Paris se placent d'une manière très satisfaisante.

Les établissements publics sont, en général, très fréquentés, et le commerce des comestibles opère des ventes considérables.

L'industrie des transports, hommes et choses, est très-active et encaisse de fortes recettes.

En résumé, la population ouvrière est généralement fort occupée. On fait presque partout journée entière: certaines industries augmentent leur personnel; d'autres augmentent les heures de journée, et, enfin, il en est, comme nous l'avons dit, qui se trouvent forcées de faire travailler la nuit.

J.-S. DELILLE.

Revue des Journaux.

DÉBATS.

La brusque clôture de la session des chambres prussiennes suggère à la Presse parisienne de graves considérations. Nous lisons, à ce sujet, dans le *Journal des Débats*, sous la signature de M. Allouy:

« De toutes ces issues qui s'offraient à lui pour sortir la crise, le ministère a choisi la plus regrettable et la plus périlleuse. Il va percevoir l'impôt « en dehors des conditions prévues par la Constitution » c'est-à-dire sans qu'il ait été légalement voté par les chambres. C'est en méconnaissant la première et la plus impérieuse de toutes les prescriptions constitutionnelles que M. de Bismark et ses collègues entendent maintenir et assurer le respect de la Constitution; c'est en sacrifiant les droits de la représentation nationale qu'ils prétendent sauver les droits de la Couronne. En présence d'une résolution qui fait peser sur eux une responsabilité si lourde, toutes les réflexions seraient superflues. »

LE SIÈCLE.

Le *Siècle* fait observer que la différence qui existe entre le caractère Allemand et le caractère Français se montre une fois de plus dans la façon dont M. de Bismark vient d'entamer son coup d'Etat:

« Lorsque Charles X tenta dans son gouvernement, poursuit M. Delord, un changement, qui n'est pas sans analogie avec celui que Guillaume 1^{er} veut opérer dans le sien, la grande préoccupation de M. de Polignac était de surprendre ses adversaires et de frapper son coup à l'improviste. Ce ne fut qu'en se réveillant un beau matin que les 221 apprirent qu'on les renvoyait dans leurs foyers, que la loi électorale était changée et que les journaux passaient sous une nouvelle législation. M. de Bismark n'a pas cru devoir prendre ces précautions; il s'est contenté de réunir tout simplement les députés et de leur tenir à peu près le discours sui-

« Non, se dit-il un jour, je ne puis supporter plus longtemps un tel supplice. Il faut que je sorte d'incertitude. La fête de Felix va réunir à Auteuil tous ses amis; Alice y sera; je saisirai cette occasion de m'expliquer avec elle et de lui offrir ma main... Et Laure? et mon père? Mais Laure est une coquette que je ne puis aimer; nous serions malheureux ensemble, et mon père ne veut pas mon malheur. Lui-même, il aura une vieillesse bien plus douce, si une femme du mérite d'Alice consent à l'embellir.

Une fois sa résolution prise, le comte attendit avec impatience la fête de M. d'Otrange.

CHAPITRE VI.

Nous avons entendu Mme d'Avigny s'étonner et se plaindre de l'excès d'indulgence, de l'affection même de son mari pour Norbert et sa famille.

Cette affection était-elle sans motifs? non; M. d'Avigny, malgré son cœur bon et aimant, ne l'aurait pas éprouvée pour un homme qu'il en aurait su indigne. Norbert avait mérité son estime et sa confiance par les capacités, le zèle dont il avait fait preuve comme caissier. Mais ce n'était pas tout: en causant avec lui, d'Avigny avait découvert chez cet homme, aux manières modestes et réservées, des sentiments délicats, un noble cœur, une instruction assez étendue, et il s'était mis à lui faire de temps à autre de longues visites, à passer quelquefois des soirées entières auprès de lui et de sa charmante

« J'ai l'honneur de vous prévenir, Messieurs, que je suis parfaitement décidé à me passer de vous; retournez dans vos foyers, vivez paisibles et heureux, pendant que je gouvernerai le pays. Vous m'avez refusé de l'argent, mais je sais fort bien où en prendre; je trouverai plus tard un parlement qui sanctionnera vos dépenses. En attendant, Messieurs, portez-vous bien; bon voyage, bonne santé! »

« La télégraphie ne nous dit pas comment les chambres ont accueilli la communication du premier ministre; mais il se pourrait bien que le coup d'Etat de Guillaume 1^{er} finit à peu près de la même façon que celui de Charles X, quoiqu'il commence d'une façon différente. »

LA GAZETTE DE FRANCE.

On lit dans la *Gazette de France*, sous la signature de M. Léon Lavedan:

« Le seul enseignement, a dit un penseur, qui soit jamais sorti de l'histoire, c'est l'innanité de ses leçons. »

« La Prusse est peut-être en train de démontrer une fois de plus la triste vérité de cette parole. »

LE MONDE.

Le *Monde* s'exprime ainsi par l'organe de M. Coquille:

« Le régime constitutionnel porte ses fruits; les mêmes passions qui l'ont anéanti en Piémont travaillent à l'anéantir en Prusse; au nom de l'égalité, de la nationalité et d'autres principes qui ne laisseront bientôt aux peuples épuisés d'autre ressource que le pouvoir absolu. »

L'UNION.

On lit dans le bulletin de l'*Union*, sous la signature de M. Moreau:

« Si l'impôt est refusé, que fera le gouvernement? Si une lutte s'engage, quelle en sera l'issue? On peut craindre, assurément, que la monarchie prussienne ne se soit jetée dans les aventures. »

LA PRESSE.

La *Presse* prétend que le gouvernement s'est mis hors la loi; M. Requet ajoute:

« Le meunier de Sans-Souci ne pourrait plus dire: « Il y a des juges à Berlin. » Il n'y a plus que l'anarchie appuyée sur des caporaux. »

Pour extrait: A. LAYTOU.

L'administration vient de prendre une mesure qui témoigne d'une active sollicitude pour les classes ouvrières. On sait que les bureaux de la caisse d'épargne étaient ouverts au public que deux jours par semaine, le dimanche et le lundi. Ils seront désormais ouverts tous les jours, depuis dix heures jusqu'à une heure. Les demandes de remboursement et celles qui ont pour objet des achats de rente sur l'Etat ou des versements sur des caisses d'épargne départementales, y seront également admises tous les jours, aux mêmes heures.

Il est superflu de faire ressortir les avantages d'une mesure si prévoyante et si bien entendue; elle se recommande et se loue d'elle-même. Elle donne aux classes ouvrières des facilités précieuses dans leurs rapports avec les caisses d'épargne; elle leur évite des délais et des retards; elle met plus à leur portée et pour ainsi dire sous leur main ces utiles et populaires établissements.

P. DE TROIMONTS.

Le *Moniteur*, dans sa partie non officielle, publie les états comparatifs des recettes de l'année 1862, avec celles des années 1860 et 1861. D'après ce relevé il résulte que les

Il la releva avec bonté, la fit asseoir malgré elle et lui demanda l'explication de ses étranges paroles.

Oh! quelle torture pour cette pauvre femme! avouer la honte de son mari, dire à l'homme qui l'honorait de sa confiance et de son affection: « Il vous a trompé, il n'est plus digne de votre estime! » Elle crut qu'elle allait mourir de confusion et de douleur.

Il l'écouta en silence, le front pâle et la mine consternée. Quand elle eut fini, il resta plongé quelques minutes dans un morne abattement; puis il s'écria d'une voix déchirante:

« Encore une illusion détruite! A qui me fier maintenant? Norbert, Norbert, moi qui t'avais cru si vertueux! »

Il se promenait avec agitation, un amer désenchantement peint sur la physionomie.

« Oh! ne le maudissez pas! dit la jeune femme d'un ton suppliant. Son cœur n'est pas coupable; le désespoir seul l'a poussé à cette extrémité. »

— Je ne le maudis pas, madame, mais sa conduite m'afflige. J'ai peine à lui pardonner d'avoir oublié que j'étais son ami. N'aurait-il pas dû s'adresser à moi, me dire franchement sa position? Non, il ne m'aimait pas comme je l'aimais; sinon, il n'aurait pas rougi de m'appeler à son aide. »

Ces mots furent prononcés avec plus de tristesse que de colère, et Mme Norbert, sentant que le reproche était fondé, n'essaya pas de justifier son mari.

« Hélas! reprit-elle, vous avez raison, et ce titre d'ami que vous prouvez ajoute encore à ma honte et à ma

recettes pour les neuf premiers mois de 1862, se sont élevées à la somme de 869,793,000 fr. tandis qu'en 1861 elles ne se sont élevées qu'à la somme de 794,456,000 fr. c'est donc une augmentation de 75,337,000 fr. en faveur de 1862. — Les recettes des neuf premiers mois de 1860 n'ont produit que 788,134,000 fr., l'augmentation, en faveur de 1862, est de 81,659,000 fr.

Chronique locale.

L'administration a adressé des éloges et a accordé une gratification de 10 fr. au sieur Landes (Jean-Pierre), forgeron, à Cornac, pour avoir retiré, le 4 octobre 1862, d'une cuve remplie de vendange, le nommé Tissandé, complètement asphyxié.

L'administration a accordé, une gratification de 20 fr., à la nommée Richard (Marie), épouse Rigouste, de St.-Cernin, pour avoir sauvé, le 7 septembre 1862, un vieillard qui était en danger de se noyer dans un lac.

Si nous sommes bien informé, les nouveaux timbres-poste pointillés vont faire leur apparition à Cabors.

Le jour des morts étant reporté au lundi 3 novembre, la rentrée solennelle des cours et tribunaux n'aura lieu cette année que le mardi 4 novembre, conformément aux instructions données par la circulaire de M. le garde des sceaux, en date du 28 juillet 1856.

RECETTE GÉNÉRALE DU LOT.

NOUVEL AVIS AUX RENTIERS.

MM. les propriétaires de rentes de l'ancien fonds 3 p. ¹⁰/₁₀₀, qui n'ont pas encore échangé leurs titres contre de nouvelles inscriptions payables par trimestre, sont invités à faire cet échange dans le plus bref délai possible.

Les nouveaux titres sont déposés entre les mains du receveur des finances de l'arrondissement qui effectuait le paiement des arrérages.

On nous écrit de Vayrac:

« Monsieur le Rédacteur, Depuis dix ans, peu de communes ont prospéré comme celle de Vayrac, sous l'habile administration de M. Gaillard Bournazel. »

« Permettez-moi de venir vous énumérer en peu de mots ce qui a été fait: Une dizaine de chemins ruraux ont été faits à neuf ou restaurés, au moyen d'ateliers de charité; une miséricorde très-belle a été construite; une salle d'asile est sur le point de s'ouvrir; un vaste et magnifique bâtiment devant contenir la halle, la mairie, la justice de paix et maison d'école, sera achevée avant la fin de l'année. Au moyen d'une bascule publique, construite par un concessionnaire qui s'est réservé dix-sept ans de jouissance, la commune va augmenter sous peu ses revenus. D'autres projets sont à l'étude, tels qu'un boulevard de ceinture, qui embellirait Vayrac, et faciliterait la circulation qui se trouve interdite dans la ville presque tous les jours de foire, par suite du grand nombre de gens qui s'y rendent. L'on parle aussi de construire un abattoir public dont nous avons vu les plans et devis, qui nous ont paru parfaitement appropriés à leur destination. La création de cet abattoir fera que nous n'aurons plus le désagrément de voir tuer dans la ville les animaux de boucherie, ce qui peut souvent être un danger pour les habitants. Nos places s'agrandissent; nos rues s'allongent et s'élargissent un peu tous les jours, et

douleur. Et pourtant, c'est cette même amitié qui me donne un peu d'espoir. Je vous connais trop bon, trop généreux pour vouloir le déshonneur d'une famille à laquelle vous vous intéressez hier encore. Oui, quelque chose me dit que vous n'intendrez pas de poursuites contre Norbert que vous épargnerez cette souillure à notre nom! »

Et, les mains jointes, ses yeux noyés de pleurs levés sur lui avec un mélange d'anxiété et de confiance, elle l'implorait du regard et du geste plus encore que de la voix.

Il la considéra quelques instants sans mot dire, puis il répliqua d'un ton ému:

« Vous m'avez bien jugé, madame, je vous en remercie. Comptez sur ma discrétion; ce silence que vous me demandez, je vous le dois, à vous si digne d'estime et de respect, je le dois à votre enfant dont l'avenir peut en dépendre, et surtout je me le dois à moi-même. Je rougirais trop de déclarer que l'homme qui possédait ma confiance et mon amitié n'est qu'un voleur. »

A ce mot, Mme Norbert poussa un cri perçant, et une douleur si poignante éclata sur son visage que d'Avigny eut regret d'avoir prononcé cette imprudente parole.

« Un voleur! répéta-t-elle avec désespoir. Oh! vous ne me croyez donc pas quand je vous proteste que son cœur est resté pur, qu'il croyait ne vous faire qu'un emprunt, que de fatales circonstances... »

Vicomtesse de LERCHY.

La suite au prochain numéro.

nous pouvons espérer que si l'habile administrateur que nous avons resté encore quelque temps à la tête de la commune, Vayrac aura peu à envier aux villes de la même importance. Nos 24 foires des premiers et 17 de chaque mois, sont presque sans rivaux dans l'arrondissement, et l'on y voit surtout, à l'époque des bœufs gras, des approvisionnements considérables qui y attirent les marchands de bœufs de Paris, et du reste de la France.

CHEMINS VICINAUX. ADJUDICATIONS

Table with 2 columns: Description of works and amount. Includes items like 'Le mardi 11 novembre prochain, à une heure précise du soir...' and amounts in francs.

Table with 2 columns: Description of works and amount. Includes items like 'Le même jour, à la même heure, il sera procédé par le Préfet du Lot...' and amounts in francs.

Table with 2 columns: Item name and amount. Includes 'CAISSE D'ÉPARGNE DE CAHORS', 'TAXE DU PAIN', and 'TAXE DE LA VIANDE'.

Départements.

Corrèze. — Jean Teilhet, domicilié au Fraysse, commune d'Argentat, souffrait depuis longtemps de douleurs vives dans les reins; il pensait trouver un allègement à ses douleurs en se couchant dans une cuve garnie de vin.

L'opération du décuage s'est faite d'une manière très-hâtive, par suite d'une fermentation pour ainsi dire instantanée. La limpidité et la saveur ne laissent rien à désirer. — La prune a repris faveur auprès du commerce qui, après avoir écoulé les approvisionnements restant de 1861, recherche aujourd'hui le peu de fruits récoltés dans cette campagne, afin de satisfaire aux commandes des provinces du Nord de la France.

Nouvelles Étrangères.

Turin, 14 octobre. Plusieurs journaux regardent comme probable que le roi passera une partie de l'hiver à Naples. On croit que l'état de siège sera levé dans les provinces napolitaines vers le milieu de novembre. Garibaldi souffre toujours de douleurs rhumatismales au coude et à l'épaule, mais l'enflure du pied a sensiblement diminué. Rome, 11 octobre. Le Saint-Père continuant son séjour à Castel-Gandolfo, a visité Marino, Albano, Velletri, Avita-Lavinia et Frascati.

Turin, 11 octobre. J'ai plusieurs fois attiré votre attention sur l'état de Garibaldi, qui, malgré les nouvelles optimistes qu'on répandait, m'a toujours paru grave; je dois, encore une fois, vous signaler que la blessure présente des symptômes peu rassurants; ainsi, les lèvres de la plaie ont pris une couleur violacée si inquiétante que le docteur Ripari n'a pas hésité un seul instant à provoquer une consultation de médecins dont voici le rapport: «Après avoir examiné la localité affectée, nous avons trouvé le col du pied très enflé; cette enflure, nous le croyons, provient de l'attaque rhumatismale qui s'est manifestée dans d'autres articulations pendant ces quatre derniers jours, où les conditions atmosphériques ont été très variables.»

Quant au traitement, nous croyons convenable de persister dans celui suivi jusqu'à ce jour. » Signé : RIPARI, ZANNETTI, GHERINI, CORRADO, TOMMASI, BASÈLE, ALBANESI. » Il suffit de lire ce rapport pour se convaincre que l'état du malade est grave, très grave. Notez que le docteur Zannetti, une des illustrations médicales italiennes, avait cru ou paru croire primitivement que le projectile n'était pas resté dans le pied; depuis, tous les médecins ont la presque certitude que c'est le contraire qui existe.

Paris.

17 octobre. Un conseil des ministres a eu lieu aujourd'hui au palais de Saint-Cloud, sous la présidence de l'Empereur. — M. Drouyn de Lhuys a pris ce matin possession du ministère des affaires étrangères. — S. M. se rendra à Compiègne lundi prochain. — De grandes chasses sont organisées dans la forêt et des fêtes seront données au Château. Il y aura quatre séries d'invités une par semaine. — On a reçu des dépêches de M. l'amiral Jurien de la Gravière, commandant en chef de l'escadre du Mexique. Au départ de ces dépêches de la Vera-Cruz, l'amiral ne s'était pas encore mis, depuis son arrivée, en communication avec le camp d'Orizaba.

SOCIÉTÉ CIVILE DE L'EXPOSITION UNIVERSELLE ET PERMANENTE.

L'objet de la Société est la construction d'un Palais destiné à recevoir en permanence les produits de l'industrie française et étrangère, et la mise en location des superficies de ce Palais. L'Exposition universelle et permanente se présente à l'état d'affaire faite, de laquelle toute incertitude est exclue; ceux qui voudront s'y associer n'ont plus à mesurer leur participation qu'à l'importance d'avantages connus et assurés. TERRAINS ET CONSTRUCTIONS. La valeur totale des immeubles est évaluée au minimum à 15 millions, dont 7,000,000 terrains et 8,000,000 constructions. Le Palais, construit sur 116,000 mètres, à Paris, quartier d'Auteuil, sera ouvert en août 1863. LOCATIONS. — REVENUS. 75,000 mètres superficiels étaient à louer. 50,000m se louent à 30 fr. par an... 1,500,000 25,000m se louent à 50 fr. par an... 1,250,000 Total... 2,750,000

Service des obligations, 675,000 fr. — Remboursement en six ans du capital de 5 millions versé par les fondateurs, 900,000 fr. — 40 0/0 du bénéfice net à la direction générale et au comité administratif, 90,000 fr. BÉNÉFICES NETS pour les six premières années, 810,000 fr. ; SIO fr. par part, 81 fr. par dixième de part ou 10.80 0/0 l'an. Au delà des six premières années, les cinq millions étant amortis, les parts bénéficiaires toucheront annuellement 1,620,000 fr. au lieu de 810,000 fr., Soit 1,620 fr. par part, 162 fr. par dixième de part, ou 21.60 0/0 l'an.

Après le remboursement intégral des obligations les mille parts seront devenues propriétaires uniques de tous les immeubles de l'association; et en s'en tenant à la valeur actuelle de ces immeubles, estimée au minimum à 15 millions, la valeur de chaque part sera au moins de 15,000 francs. CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION. Tout souscripteur de 25 obligations aura droit à souscrire par préférence une part bénéficiaire. Tout souscripteur de 5 obligations aura droit également, par préférence, à souscrire deux dixièmes de part bénéficiaire.

La Souscription est ouverte à Paris, chez MM. FERDINAND MARTIN et Co, Comptoir de la SEMAINE FINANCIÈRE, 88; rue de Richelieu, au crédit desquels on peut verser dans les succursales de la Banque de France. Et à l'Administration générale de l'EXPOSITION UNIVERSELLE ET PERMANENTE, boulevard des Capucines, 35. M. Martin, aîné, banquier à Toulouse.

Propriété foncière de Paris. Sièges social, 19, rue de Choiseuil. Capital social maximum: 45,000,000 Actions émises à 500 fr. Remboursement minimum à 2,000 f. s'effectuant par voie de tirage au sort annuel. REVENU NET ÉVALUÉ A PLUS DE 16 0/0. LA SOCIÉTÉ DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE DE PARIS, ayant pour but unique la construction dans Paris, à l'aide d'emprunts à long terme remboursables par voie d'amortissement annuel, de maisons de VALEUR MOYENNE, et leur exploitation PURE et SIMPLE par voie de location, qui constitue un revenu aussi régulier qu'assuré, offre aux capitaux toute SÉCURITÉ, puisqu'ils reposeront sur des immeubles de premier ordre. D'après les évaluations les plus modestes et d'après l'exemple de la Société IMMOBILIÈRE de Paris, qui fonctionne depuis plusieurs années, elle construira, au minimum, pour TRENTÉ-SEPT MILLIONS d'immeubles, avec quinze millions seulement fournis par les actionnaires; et procédant par séries de petites opérations, elle arrivera à des résultats immédiats et complets. Elle est la SEULE Société IMMOBILIÈRE qui applique au capital fourni par les actionnaires les merveilleuses combinaisons de l'amortissement, qu'il d'usage d'appliquer seulement au capital emprunté, et elle établit, par des calculs d'une rigueur mathématique, que chaque action bénéficiant de toute la différence entre 5 fr. 57 c. à payer annuellement pour les intérêts et amortissement du capital emprunté et le produit net moyen des maisons de Paris nouvellement construites (lequel n'est jamais en dessous de 10 p. 0/0 pour le constructeur qui exploite directement), rapportera un REVENU NET ANNUEL de plus de 16 p. 0/0, et qu'elle jouira de la chance d'un remboursement annuel par voie de TIRAGE AU SORT au TAUX de 2,000 fr. Par suite de cette combinaison, le capital engagé par les actionnaires rentrera entre leurs mains dans une période de temps commençant dès les premières années de la Société, et expirant longtemps avant le terme fixé pour sa durée; et, après ce remboursement, ils continueront de jouir d'un REVENU de plus de 12 p. 0/0 JUSQU'À LA FIN DE LA SOCIÉTÉ (49 ans), époque à laquelle, ensuite de l'amortissement intégral du capital emprunté, leur part proportionnelle dans les immeubles, sans compter la PLUS-VALUE certaine qui se produira dans le cours de la Société, sera plus que TRIPLE du capital momentanément engagé par eux, et leur laissant un revenu qui, évalué sur le produit moyen des immeubles (10 p. 0/0), défalcaton faite des frais d'administration, sera de plus de 28 p. 0/0 de ce capital que, depuis longtemps, ils auront pu faire fructifier dans d'autres entreprises.

Pas d'apport en nature à un prix déterminé par les fondateurs; des terrains mis à l'étude pour le compte personnel du directeur-gérant seront acquis immédiatement après la nomination du conseil de surveillance par l'assemblée générale convoquée aussitôt la clôture de la souscription, de manière que les opérations de la Société pourront s'engager dès le mois de décembre par l'exécution des travaux de TERRASSEMENT, MENUISERIE, SERRURIE et CHARPENTE; puis lorsque la température sera favorable, on attaquera les maçonneries: de telle sorte que les premiers mois de l'année verront s'élever les IMMEUBLES sociaux, et que les opérations auront commencé précisément au moment le plus opportun pour exécuter à BON MARCHÉ et obtenir une mise en valeur à BREF DÉLAI.

Enfin, les actionnaires, contrairement aux dispositions qui régissent les Sociétés civiles, ne sont pas engagés AU DELA de leurs mises.

ON SOUSCRIT, à Paris, dans les bureaux de la Société, rue de Choiseul, 19.

Versement par action: 125 fr. en souscrivant, 175 fr. divisés en trois paiements à effectuer dans le cours de l'année prochaine; le reliquat, soit 200 fr. par action, ne sera

appelé qu'après que les immeubles construits produiront au moins 12 p. 0/0 des 300 fr. primitivement versés.

On peut également souscrire par lettre chargée adressée au directeur-gérant, A. Aussart et C^e, et accompagnée d'une remise en billets de banque ou en mandats à vue, qu'on peut obtenir dans toutes les succursales de la banque de France et chez tous les banquiers qui ont un correspondant à Paris.

Une notice, expliquant la combinaison sur laquelle est basée la Société, et faisant connaître l'organisation de l'administration, se délivre au siège social.

Une partie du capital étant déjà souscrite, LA CLOTURE DE LA SOUSCRIPTION AURA LIEU TRÈS-PROCHAINEMENT.

SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE
DE LA RUE LAFAYETTE.

Emission de 250,000 actions de 100 francs.

La Société a pour objet la construction de maisons sur 23,000 mètres environ de terrains situés entre la rue du Faubourg-Poissonnière et la rue Laffite, présentant un développement de 2,000 mètres de façade et cinquante angles de rues, sur la rue Lafayette et les

voies nouvelles qui s'y rattachent.

Les terrains sont apportés à la Société au prix moyen de 650 fr., nets de frais.

Les constructions de maisons dans les quartiers du centre ont toujours été des opérations très fructueuses et très sûres pour ceux qui les ont entreprises.

La Compagnie immobilière de Paris en est la démonstration la plus complète: elle a distribué 10.0/0 à ses actionnaires pour 1861, et ses actions ont plus que doublé de valeur.

Conditions de la souscription:

- 25 fr. payables en souscrivant.
- 25 — à la répartition.
- 25 — le 15 janvier 1863.
- 25 — le 15 avril 1863.

La souscription est ouverte du 6 au 18 octobre, chez MM. Ardois, Ricardo et C^e, banquiers, 44, rue de la Chaussée-d'Antin, où l'on trouve les plans des terrains, l'acte de société, et tous autres renseignements.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DE NAVIGATION A VAPEUR SUR LES CANAUX.

Société en commandite, suivant acte passé devant M^e AUMONT-THIÉVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS:
MM. Eugène Lacroix fils, ingénieur-mécanicien à Rouen.

Joly, constructeur à Argenteuil (S-et-Oise); A. N. Godeaux, officier de la Légion d'Honneur, ancien Secrétaire Général de la Préfecture de Police;

Adolphe Daubigny, ancien Inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C^e du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise, gérant.

Emission de 2 000 actions de 500 francs.

(Voir aux annonces.)

VILLE DE CAHORS.

Marché aux grains. — Samedi, 18 octobre 1862.

	Hectolitres exposés en vente.	Hectolitres vendus.	PRIX moyen de l'hectolitre.	POIDS moyen de l'hectolitre.
Froment..	438	146	22' 18	78 k. 240
Maïs.....	129	39	12' 17	»

BULLETIN FINANCIER.

BOURSE DE PARIS.

1 octobre 1862.

	Au comptant:	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
3 pour 100.....	71 05	» »	» »	15
4 1/2 pour 100.....	98	» »	» »	40

COMPAGNIE GÉNÉRALE

De Navigation à Vapeur sur les Canaux

Société en commandite, suivant acte passé devant M^e AUMONT-THIÉVILLE, notaire à Paris.

FONDATEURS:

MM. Eugène LACROIX fils, ingénieur-mécanicien, à Rouen.
JOLY, constructeur à Argenteuil (Seine-et-Oise).

M. A.-N. GODEAUX, officier de la Légion d'Honneur, ancien secrétaire-général de la Préfecture de police.

M. Adolphe DAUBIGNY, ancien inspecteur de la navigation, l'un des principaux fondateurs de la C^e du Touage de la Basse-Seine et de l'Oise; GÉRANT.

ÉMISSION DE 2,000 ACTIONS DE 500 FRANCS.

Au moyen de la vapeur et à l'aide de l'HELICE MOBILE, système LACROIX, appliquées à des bateaux en fer de 225 tonneaux, les fondateurs ont résolu d'une manière absolue le problème de la navigation active sur les canaux. Par les expériences faites depuis deux ans sur les canaux du Nord, avec un des bateaux déjà construits et appartenant à la Société, on a acquis une vitesse de quatre kilomètres à l'heure, moyenne de la petite vitesse des chemins de fer, et les transports ont été effectués avec une économie de 60 0/0 sur le chemin de fer, et de plus de 25 0/0 sur les bateaux mis en usage jusqu'à ce jour.

Chaque bateau à hélice mobile fera annuellement de 12 à 15 voyages en moyenne, et la Compagnie, comme cela est constaté dès à présent, recueillera vingt-un pour cent de bénéfices.

Des traités convenus assurent le frêt de l'énorme mouvement des lignes qui vont être organisées. Les lignes du Nord, de l'Est, canaux de Bourgogne, du Midi, seront promptement mis en activité.

La houille, les cotons et autres marchandises seront transportées avec une économie dont l'industrie et le commerce n'avaient pas encore profité.

A Paris, chez MM. L. LAUZE et Cie, banquiers, rue Chérubini, 4, au coin de la rue Sainte-Anne;

VERSEMENTS.

30 francs en souscrivant; 75 francs après la répartition; 75 francs contre la remise du titre négociable à la Bourse; et les 300 francs restants, au fur et à mesure des besoins de la Société, et sur l'avis publié par le Conseil de Surveillance.

Les statuts de la Société, notice, prospectus, tableau de l'organisation des services de la Compagnie, sont délivrés là où la souscription est ouverte.

Un avis ultérieur fera connaître la répartition qui sera faite au prorata des demandes.

L'ÉLECTRICITÉ

Est le seul traitement moderne et efficace contre une foule d'affections RHUMATISME, PARALYSIE, NEURALGIES, ASTHME, et toutes les souffrances de l'organisme

LA BROUSSE VOLTA-ÉLECTRIQUE
du Docteur HOFFMANN (de Berlin).

Journellement employée par les autorités de la science médicale, est le seul appareil bon marché dont tout le monde puisse se servir sans aucun préparatif, sans secousse et sans danger. Elle rend très vite la chaleur, la sensibilité, et le mouvement; les cas de guérison chaque jour constatés sont considérables.

A Paris, chez L. BRANDUS, boulevard Bonne-Nouvelle, 53, Paris.

Prix: 20 f. ajouter 50 c. pour recevoir FRANCO, en province, contre mandat de poste

A LOUER

LE CAFÉ VALETTE

Rue du Lycée, maison Audouy à Cahors.

A VENDRE, en bloc ou à parcelles,

L'HOTEL
DES AMBASSADEURS

S'adresser à M. Francis, à Cahors.

Institution ASSIOT

(27^e Année) rue Matabiau, 29, à Toulouse. (27^e Année)

Le 13 octobre, reprise des cours annuels préparatoires aux deux baccalauréats et à toutes les écoles spéciales. — Depuis 1838, l'institution ASSIOT, indépendamment de plusieurs centaines de bacheliers qu'elle a formés, est la seule du midi qui ait obtenu 159 admissions aux diverses écoles: navales, polytechnique, militaire, de St-Cyr, centrale, des mines, etc. — Cours de révision s'ouvrant à la fin de chaque session.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs et colorés des meilleures fabriques de Paris; baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, stéréoscopes, épreuves et articles d'arpenteur.



A LA VILLE DE CAHORS

SABRIÉ

Marchand Tailleur, rue de la Mairie, 6, a l'honneur de prévenir le public, que, comme par le passé, on trouvera dans ses magasins des habillements confectionnés à Paris ou par lui. Il ose espérer que les personnes qui l'honoreront de leurs visites seront satisfaites.

Il confectionne aussi sur mesure.

LITHOGRAPHE, A CAHORS

Billets de mariages, etc., etc.

GASTANET

Cartes de Visite

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénelon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

CHOCOLAT-MENIER

L'extension qu'a prise en France la consommation du Chocolat est due surtout à l'initiative de la Maison MENIER. En effet, à l'époque où cette maison conçut l'idée de fonder une grande industrie sur la fabrication de ce produit, c'était un aliment peu répandu, et dont la production n'avait pas d'importance commerciale. Ce fut par une réduction considérable dans les prix, tout en offrant d'excellentes qualités, qu'elle réussit à faire pénétrer dans toutes les classes l'usage du Chocolat, et à constituer une industrie de premier ordre; si bien que, par son développement progressif, la réputation des Chocolats français, autrefois ignorée, est aujourd'hui la première.

CE RÉSULTAT REMARQUABLE A ÉTÉ OBTENU PAR L'APPLICATION DE CE PRINCIPE INDUSTRIEL:

On ne fait quelque chose de grand et d'utile dans une fabrication quelconque qu'à la condition d'appeler les masses à la consommation des produits.

Envieuse de ce succès universel, la contrefaçon du CHOCOLAT-MENIER s'est multipliée sous toutes les formes: imitation du moulage, de la couleur des enveloppes, de l'étiquette à médailles; impression dans la pâte de noms de fantaisie qui reproduisent les mêmes lettres que le nom MENIER; tout a été mis en œuvre pour faire acheter au public des produits inférieurs pour du CHOCOLAT-MENIER. Ces artifices peuvent profiter, il est vrai, à des industries parasites, mais ils trompent le consommateur en lui faisant dépenser le prix d'un bon Chocolat, pour n'avoir en échange qu'un mauvais produit.

Pour se mettre à l'abri d'une surprise, on doit refuser toute tablette qui ne porterait pas sur la face opposée à l'étiquette à médailles la marque de fabrique avec la signature MENIER.

Demande de représentant

Une des principales maisons de commerce en Vins de Champagne désire trouver un bon représentant à la Commission pour le placement de ses Vins. — Ecrire à H. A. poste restante, à Epernay (Marne).

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU